

Direction Générale
Tél. 05.53.93.47.09
Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2022.023

Marmande le 14 mars 2022

Procès-verbal du conseil municipal du Lundi 28 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 22 février 2022 s'est réuni le lundi 28 février 2022 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, BOULITEAU Bernard GUILBAUD Valérie, MARTIN Dominique, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BORDERIE Sophie, BOURBON Jean-Claude, FIGUES Fatima, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, PERALI Valérie,

Pouvoirs : de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de BOURBON Jean-Claude à GUILBAUD Valérie, de FIGUES Fatima à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane

Bernard BOULITEAU est désigné secrétaire de séance.

M. Le Maire dispose de cinq pouvoirs de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, Maire, de BOURBON Jean-Claude à GUILBAUD Valérie, de FIGUES Fatima à CARUHEL Maud, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 29 novembre 2021, du 13 décembre 2021 et 20 décembre 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Il souligne qu'il proposera au vote quatre motions :

1. Motion des élus de Marmande en soutien au Centre Hospitalier Inter-Communal de Marmande Tonneins
2. Motion des élus du conseil municipal de Marmande relatif à la hausse du coût de l'énergie pour les communes
3. Motion des élus du conseil municipal de Marmande relatif à la hausse du coût de l'énergie pour les communes
4. Solidarité avec le peuple Ukrainien

M. le MAIRE souhaite la bienvenue à Madame Hay qui siège pour la première fois ce soir mais il y reviendra plus formellement.

Il souhaite débiter ce conseil en ayant une pensée pour Laura De Pradenas Caceres, une jeune femme qui a sauvagement été assassinée dans notre ville. Il souligne que ce sont près

de vingt femmes qui ont été victimes de violences conjugales qui ont entraîné la mort en France depuis le début de l'année.

Comme il a eu l'occasion de le dire lors de la marche blanche, une seule serait déjà trop. C'est un choc pour tous de vivre ce féminicide. Il pense à la famille, aux enfants de la victime. Il est nécessaire de s'interroger sur le contexte culturel qui permet en France un tel déchaînement de violence.

La réponse sera à la fois politique et individuelle. Selon lui, le simple fait de rester silencieux c'est être complice des bourreaux. Il a appelé des témoins et des victimes de violences à se manifester. Même s'il sait que ce n'est pas facile il faut le faire.

M. Le Maire souhaite parler de l'actualité. Comme chacun de nous il est stupéfait de cette guerre entre la Russie et l'Ukraine. Au-delà de la question humanitaire le sentiment d'impuissance, il faut également prendre en compte les impacts économiques que ce conflit va amener. Toutes ces tensions apportent de l'incertitude dans les échanges internationaux. Il faudra tenir compte de tous ces impacts.

Il a une pensée particulière pour notre volontaire ukrainienne accueillie l'année dernière au BIJ. Il proposera en fin de conseil une motion de soutien au peuple ukrainien.

Il souligne que nous entrons dans une nouvelle période de turbulences qui appelle de notre part à tous de la vigilance et de l'adaptation.

M. Le Maire fait le point sur la situation sanitaire. L'amélioration est en cours. Le pic est passé. L'hôpital n'a pas demandé à reconduire le centre de vaccination. Les vaccinations se poursuivront à l'hôpital et chez les libéraux.

Il informe l'assemblée de la décision du tribunal administratif concernant la Dotation de Solidarité Communautaire.

Le tribunal administratif a rejeté la saisine.

Il explique que la lettre où il exprime les faits concernant la DSC a été accusée réception le 7 janvier par Val de Garonne Agglomération.

Au 7 mars, malgré les discussions engagées, il n'avait pas reçu de refus de Val de Garonne concernant cette demande. Le Tribunal Administratif considère que la collectivité disposait de deux mois (soit jusqu'au 7 mai) pour redéposer une saisine. Il juge que c'est trop tard. En clair, il ne fallait pas essayer de discuter.

M. Le Maire a décidé de saisir la Cours d'Appel du Tribunal administratif afin de revoir cette position d'irrecevabilité et aller ainsi sur les fonds. Il en informera l'assemblée.

M. Le Maire souligne l'importance du conseil municipal de ce jour. Le rapport d'orientations budgétaires et le rapport d'orientations politiques vont être présentés. Le projet Espiet sera également présenté dans sa phase finale.

Dossier n° 1 – Installation d'un conseiller

M. Le Maire explique que par courrier en date du 7 février 2022, Monsieur Daniel BENQUET, l'a informé de sa démission en qualité de conseiller municipal.

En application de l'article L.270 du Code Electoral, le candidat suivant sur la liste « VIVRE 100 % MARMANDE », Madame HAY Florence a été appelée à le remplacer. En conséquence, M. le MAIRE propose de procéder à son installation en qualité de conseillère municipale. Il laisse la parole à Madame Hay.

Madame Hay le remercie pour l'accueil réservé. Elle souhaite exprimer son état d'esprit.

Elle tient à saluer la décision de Monsieur Benquet de mettre fin à ses fonctions d'élu pour se consacrer entièrement à son activité de médecin, répondant ainsi à un besoin majeur pour notre ville. Elle rend hommage à son investissement, à son dévouement lors de son mandat dans l'intérêt des Marmandais et Marmandaises. Cette mission n'est pas toujours simple et confortable mais elle est le reflet d'un véritable engagement pour l'intérêt général.

Pour sa part, elle a cœur d'œuvrer pour l'avancement de Marmande, à créer, construire pour le bien de tous avec respect et bienveillance.

Elle n'entend pas être une opposante systématique. Elle croit en l'ouverture, en l'échange, le partage, au dialogue constructif pour l'intérêt de Marmande. Elle croit en la réciprocité.

M. Le Maire procède au vote. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré déclare avoir procédé à l'installation de Madame HAY Florence, en qualité de conseillère municipale.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°2 Création des commissions municipales et désignation des membres (Annule et remplace la délibération n°2020.G.02 du 30.07.2020)

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

M. Le Maire demande l'autorisation au conseil de modifier l'ordre du jour et de passer au dossier de l'îlot Espiet pour ne pas pénaliser l'agent présent.

Dossier n°3 REQUALIFICATION DE L'ÎLOT ESPIET, DES RUES FOURTON ET LOZES

S. Chastaing présente le dossier et explique que la place a été réfléchi avec l'aide du conseil participatif.

Le projet de requalification de l'îlot ESPIET, des rues FOURTON et LOZES, espace de 2450 m², s'inscrit dans la démarche de redynamisation du centre-ville puisqu'il est situé non loin du circuit marchand à savoir Charles de Gaulle-Toupinerie-Place du Marché. Sa proximité avec la rue piétonne, lien entre les deux places, lui confère une utilité considérable puisque cet espace permet de rallier plusieurs axes commerçants les uns aux autres et permettrait de créer un nouvel îlot de fraîcheur au sein d'un centre-ville plutôt minéral et peu végétalisé.

Les enjeux de la requalification de cet îlot sont les suivants :

1. **Entamer une démarche de transition écologique** : créer un réseau d'îlots de fraîcheur, veiller à la désimperméabilisation des sols, végétaliser le centre-ville, utiliser des matériaux et/ou prévoir des aménagements participant à la biodiversité
2. **La participation citoyenne** : organiser une co-construction avec les Marmandais
3. **L'attractivité du centre-ville** : répondre aux besoins des usagers en matière d'accessibilité, de lieux de repos et de convivialité, réaménager le centre-ville afin que les habitants/les usagers y vivent mieux,

Elle souligne qu'il n'y aura qu'un seul point lumineux avec un système de variateur lorsqu'il y aura du passage. Elle précise qu'il ne s'agit pas de faire de cet endroit un endroit de discussions nocturnes.

Ils ont fait le choix de tester des composteurs collectifs avec l'appui technique de VGA.

Elle salue le travail du conseil participatif.

L'ABF a été consultée avec une réponse enthousiaste, et une validation de la qualité des matériaux.

Elle présente le budget prévisionnel des travaux et le plan de financement.

Budget prévisionnel des travaux :

| | BUDGET PRÉVISIONNEL (HT) |
|--|-----------------------------|
| TRAVAUX PRÉPARATOIRES (terrassment, raccordements réseaux, préparation terrain, ...) | 88 000 € |
| TRAVAUX VRD (traitement rues et caniveau) | 74 580 € |
| VÉGÉTALISATION (trou, fourniture, plantation et tuteurage) | 57 520 € |
| ZONES HUMIDES/NOUVEAUX VÉGÉTALISÉS | 6 475 € |
| VRD – SOLS JARDIN (stabilisé, opus, dalles engazonnées, lame béton aspect bois, bordures) | 161 530 € |
| AUTRES AMÉNAGEMENTS (ganivelles, murets gabion, nichoirs et pierriers) | 11 890 € |
| MOBILIERS (fontaine, éclairage, mobilier, signalisation, création local technique, ...) | 71 950 € |
| ALÉAS (5%) ET COEFFICIENT DE COMPLEXITÉ (1,1%) | 70 791,75 € |
| TOTAL TRAVAUX | 542 736,75 € |

Le Plan de Financement de l'opération (part Ville de Marmande) :

| BESOINS (HT) | | RESSOURCES (HT) | |
|-------------------|---------------------|--|---------------------|
| TRAVAUX | 414 585,35 € | DETR (40%) | 171 272,96 € |
| | | LEADER (5%) | 20 000 € |
| | | AGENCE DE L'EAU (12%) | 50 000 € |
| | | FONDS TERRITORIAL (Département 47 – 20%) | 85 636,48 € |
| ÉTUDES | 13 597,05 € | AUTOFINANCEMENT (23%) | 101 272,96 € |
| TOTAL (HT) | 428 182,40 € | TOTAL (HT) | 428 182,40 € |

Elle précise que la réalisation de la fresque passera par un appel à projets. Il s'agit de mettre à contribution les artistes locaux.

M. Le Maire remercie S. Chastaing et C. Joya pour leur présentation.

M. Calzavara demande si la machine présente dans la cour du CCAS est prévue dans cette réhabilitation. Elle souligne les nuisances sonores qu'elle provoque aux riverains.

S. Chastaing explique que monsieur Pascal s'est occupé de faire régler cette machine. Elle explique qu'il s'agit d'un point soulevé de manière à habiller la machine afin de l'intégrer dans le paysage.

S. Francis a une question concernant la part de la voirie de l'agglomération.

S. Chastaing explique que la part voirie est réalisée à 100 % par VGA.

S. Francis souhaite savoir si un audit auprès des riverains est prévu afin d'appréhender la qualité des réseaux.

M. Le Maire souligne que quand des travaux de voirie sont envisagés, une étude des réseaux est toujours faite. Cela fait partie des obligations avant travaux voirie.

Il redonne l'exemple de la rue Creuzet.

C. Joya souligne qu'un relevé topographique a été réalisé.

C. Sorin remercie tous les participants du Conseil participatif. Il s'agissait d'une première pour la municipalité et cela les a encouragés à poursuivre dans ce sens.

Il précise qu'il est prévu d'informer le conseil participatif par mail de la continuité des travaux. L'idée est d'accompagner le projet jusqu'à sa réalisation.

M. Le Maire remercie les élus et les techniciens.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Adopte le projet de requalification de l'îlot ESPIET, des rues FOURTON et LOZES

Approuve le plan de financement de l'opération de la Ville de Marmande

Sollicite l'Etat au titre de la DETR 2022, l'Europe au titre du programme LEADER, l'Agence de l'Eau et le Département de Lot-et-Garonne au titre du Fonds Territorial

Précise que le montant prévisionnel des travaux et des études sera inscrit au budget 2022 dans le cadre de la révision de l'AP/CP ESPIET

Autorise M. le MAIRE ou son représentant légal à solliciter les éventuels autres financeurs pouvant soutenir ce projet de requalification

Autorise M. le MAIRE ou son représentant légal à signer tous les documents relatifs à ce projet de requalification

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°4 Désignation des représentants du Conseil Municipal auprès des différents organismes

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° 05 Débat d'orientations budgétaires 2022

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRE n°2015-991 du 07 août 2015, un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Monsieur Le Maire et Mesdames Françoise VERDIER et Karen NOSMAS présentent le rapport permettant à l'assemblée d'être informée sur le contexte économique et financier, sur l'analyse de la situation financière de la commune et sur les orientations prévues pour l'année 2022, conformément au document joint en annexe lors de l'envoi du conseil municipal.

M. Le Maire remercie le service des finances et les élus pour le travail effectué.
Il souligne qu'il lutte pour une consommation maîtrisée des fluides.
Le directeur général des services travaille ardemment sur la redevance spéciale.

S. Francis remercie pour la qualité du rapport présenté. Il a observé une augmentation concernant l'énergie (une hausse de 250 000 €), pour les charges à caractère général, déplacements mission et les cérémonies alors que la crise sanitaire a empêché tous ces événements. Il note la volonté de la majorité de ne pas augmenter la fiscalité.
Il pense qu'il faut dire la vérité aux Marmandais. Ils vont payer plus d'impôts en 2022 suite à l'augmentation de la taxe des ordures ménagères par Val de Garonne Agglomération.
Il a fait un rapide calcul. Cela représente une hausse de 80€ à 100€ de la taxe foncière. Que faire face à cette dérive inflationniste.

F. Verdier interroge S. Francis et lui demande s'il sait ce que représente un point d'impôts.

S. Francis souligne que la taxe des ordures ménagères augmente de 10 % sur la commune.
Il a regardé la base et la taxe foncière payée l'an dernier et l'évolution de la base sans toucher le taux, cela devrait avoir un impact d'une quarantaine d'euros.

F. Verdier souligne qu'elle posait la question par rapport au budget de la ville où un point d'impôts représente 200 000 €. Compte tenu du contexte il est impossible de s'en passer. Elle aurait bien aimé aller dans ce sens mais cela ne serait pas responsable.
Pour les cérémonies elle souligne que les chiffres sont les mêmes qu'en 2019.

M. Le Maire précise qu'ils sont extrêmement vigilants concernant les déplacements et précise que par exemple la voiture réservée au maire n'est pas sortie de France. Ils ont regardé les frais de missions des élus par rapport à 2019.
Concernant le taux de fiscalité, il souligne que l'on subit l'inflation. S'il pouvait modifier le taux il le ferait pour l'attractivité de la ville mais cela n'est pas possible. Il souligne que concernant les ordures ménagères le tri est à améliorer.

M. Calzavara souligne que la capacité de désendettement n'a jamais été aussi mauvaise.

M. Le Maire explique que cela est dû à une CAF nette négative. La trajectoire n'est pas bonne mais il faut la renverser. L'objectif est de garder cette capacité à 10 ans. Et c'est dans ce cadre contraint qu'ils devront exercer. Ils iront chercher toutes les subventions possibles pour les projets.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Prend acte qu'un débat sur les orientations budgétaires 2022 a eu lieu conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi NOTRE n°2015-991 du 07 août 2015, en ce qui concerne le budget principal de la Ville et les budgets annexes du parc de stationnement, de la salle de spectacles Comoedia, du service de production d'énergie renouvelable et de CESAme.

Précise que le document communiqué aux élus, avec la convocation, afin de leur permettre d'avoir toutes les informations nécessaires pour participer au débat d'orientations budgétaires, est joint à la présente délibération.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°6 Rapport d'Orientations Politiques 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2312-1

La loi oblige la Ville de Marmande à tenir un Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires. Ce débat donne lieu à une délibération destinée à prendre acte qu'il a bien eu lieu.

Il s'attache à présenter « les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette » (article L. 2312-1 du CGCT).

Mais, il n'oblige pas à avoir un débat de fond sur les orientations de la politique municipale.

Cependant, la majorité en a la volonté.

Ce présent rapport, et en particulier son annexe, a pour objet de permettre ce débat de fond.

M. Le Maire donne la parole à plusieurs élus.

C. Sorin présente le volet citoyen. Leur objectif est de permettre aux Marmandais d'être citoyens, acteurs de la cité.

Il rappelle ce qui a été réalisé : sécurité aux abords des écoles, dénomination des rues et des voies, le budget participatif.

Il souligne qu'un premier conseil participatif a eu lieu pour l'îlot Espiet, un second concernera la requalification de la rue Charles de Gaulles.

Il évoque les conseils de quartiers, les conseils générationnels, les rencontres régulières avec les commerçants, la mise en place de nouveaux jardins familiaux.

S. Chastaing présente la transition écologique (une chance pour Marmande) axée autour de 5 principaux enjeux :

- La santé environnementale en lien avec l'analyse des besoins sociaux
- Les mobilités douces en particulier le plan vélo
- La préservation de la biodiversité
- Le mieux vivre en ville à travers les îlots de fraîcheur
- L'exemplarité de la collectivité

L'exemplarité de la collectivité est essentielle en matière de transition, à la fois pour faire des économies mais aussi montrer que les changements sont possibles. Concernant l'éclairage public il s'agira de réduire le coût, réduire les intensités voire même extinction de l'éclairage dans certaines rues en accord avec la population.

M. Milhac présente le volet aménagement urbain pour repenser la ville.

Les trois objectifs de cette démarche d'urbanisme de projet qui s'inscrit dans le SCOT Val de Garonne, le PLU de la Ville de Marmande et l'OAP Thématique Commerce, seront :

- La lutte contre l'étalement urbain, l'utilisation de friches en périphérie et de dents creuses en centralités,
- La production de logements pour répondre aux besoins des habitants et pour en attirer de nouveaux, avec notamment un rattrapage en matière de logements sociaux,
- La réalisation de projets de requalification d'espaces publics en veillant aux enjeux de transition écologique, de développement et de préservation des activités commerciales, de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine marmandais, d'accessibilité et d'inclusion sociale.

Maud Caruhel présente les politiques territoriales innovantes comme outils de réponse aux défis de demain.

Elle fait le bilan des différentes actions menées au sein de CESAme.

Elle précise que la mise en place du pacte alimentaire (projet porté pendant leur campagne) a été compliquée. Ils travaillent sur des actions à moyen et court terme.

Leur objectif est de reconnecter les citoyens à la ressource marmandaise.

Leur première action est la mise en place d'un marché bio. Pour la lutte contre le gaspillage alimentaire une expérimentation est en cours avec Envi Plus.

J-C Feyrit présente la partie sportive. Leur objectif est de rendre la pratique sportive accessible pour tous.

Les priorités pour 2022 :

- Assurer la sécurité, l'entretien et la maintenance des équipements sportifs et des aires de jeux,
- Cibler des investissements cohérents en matière de travaux, et prioriser ceux qui vont générer des économies de fonctionnement (Eclairage LED/ travaux d'isolation, d'étanchéité),
- Mettre en place un plan pluriannuel d'investissements sur les équipements sportifs jusqu'à la fin du mandat,
- Porter une attention particulière sur le tri des déchets lors des manifestations sportives et optimiser la collecte sur les sites sportifs,
- Accompagner, soutenir, aider les associations sportives impactées par la crise sanitaire, que ce soit lors de l'examen des demandes de subventions ou d'aides matérielles,
- Maintenir des animations municipales de qualité, les adapter pour certaines, mais aussi être innovant avec de nouvelles offres sportives,
- Favoriser la pratique des activités physiques pour les publics les plus éloignés (pathologies, handicaps, sédentarité, pratiquants libres)
- Mener une réflexion afin d'être en mesure de développer et d'accompagner l'accès à la pratique sportive pour les adolescents chez qui l'on constate une grande oisiveté (11/17 ans), les seniors (population marmandaise vieillissante et parfois isolée) mais aussi en direction des familles en difficulté socio-économiques.
- Etendre l'accompagnement de la vie associative locale aux autres domaines (en partenariat étroit avec l'OMS et son salarié)
- Confirmer l'image de Marmande ville sportive en favorisant l'organisation de manifestations d'envergure (cf. Championnat de France de Para Athlétisme Adapté 2022 du 07 au 09 juillet sur le stade Georges Dartiailh ; 300 sportifs ; 100 accompagnateurs ; 60 Bénévoles)
- Inscription à « Terre de jeux 2024 »
- Aide sur dispositifs « 30' d'activités physiques quotidiennes » et « une école, un club »
- Elaboration d'un projet sportif local faisant suite à la mise en place du projet sportif territorial

En matière d'investissement, les priorités seront de :

- Préserver la qualité du patrimoine (exemple : réfection de l'étanchéité au gymnase Martinot ou rénovation du plancher de la salle Jacques Ladevèze),
- Protéger les usagers des équipements (exemple : mise en conformité électrique ou local adapté pour les agents du golf),

E. Marchand présente le volet culturel et dresse le bilan.

L'année 2022 se veut donc plus que jamais une ouverture à la culture pour tous, populaire mais exigeante, qui accompagne la vie sociale et citoyenne de notre cité. La majorité mènera un travail engagé avec de nouveaux projets pour une plus grande visibilité des différents services et des prestations culturelles.

P. Cardoit et L. Roques présentent le volet Education / Jeunesse.

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la crise sanitaire liée à la COVID 19. Si un service a été impacté dans son fonctionnement, c'est bien le service Education – Jeunesse. La mise en place de protocoles successifs, évoluant régulièrement au fil des semaines voire des jours, une organisation troublée par un nombre important de personnels touchés par le virus ont énormément contraint l'activité du service.

En 2022, seront installés des capteurs CO2. Ils énoncent tous les travaux qui seront réalisés, et les chantiers jeunes.

N. Rey Le Meur présente la politique sociale, nécessaire réponse aux crises qui nous frappent. Au cours de l'année, des plans d'action viendront traduire ces orientations fortes autour de thématiques comme :

- L'amélioration des structures municipales d'accueil : projets d'aménagement du jardin des glycines ; lancement de la réflexion participative autour de la Maison des seniors ;
- Le soutien à la parentalité et la continuité éducative : consolider l'action des dispositifs et des structures pilote ; MDM, PRE, CLAS, POVI...
- La lutte contre le mal-logement : développer un partenariat fort avec VGA et les partenaires de l'Etat ;
- Les seniors et l'habitat adapté : nouvelles propositions d'habiter la ville ;
- La mise en place de temps forts au rythme des saisons : moments partagés permettant le mieux-vivre ensemble ;
- Le développement de demi-journées d'action de proximité : politique hors les murs à la rencontre des citoyens pour favoriser le rayonnement des structures d'accompagnement à l'échelle de la ville.

M. Le Maire présente La tranquillité publique : une exigence au quotidien.

L'année 2021, marquée encore par la crise COVID-19, a montré combien la police municipale était un service de proximité pour la population. Elle a mené tout au long de l'année en priorité des actions de prévention et d'information auprès de cette dernière.

Le service a également resserré ses liens avec les forces de l'ordre locales en menant des actions conjointes de sécurisation, de contrôles de vitesse, de contrôles de consommation d'alcool ou de produits stupéfiants au volant.

Pour poursuivre ses actions en 2022, il convient de :

- Recruter un agent pour remplacer un départ,
- Renouveler le matériel des agents,
- S'équiper d'une nouvelle antenne relais pour améliorer le CSU (report de 2021),
- Installer de nouvelles caméras (rue Henri Barbusse, Pôle d'échange multimodal).

Animés par la volonté d'améliorer leur cadre de vie, la majorité souhaite que les Marmandais se sentent en sécurité dans leur ville.

A. Pascal présente les espaces publics.

Les 3 enjeux en termes d'éclairage :

- ✓ **Sécurité et confort de l'espace public**
- ✓ **Réduction des consommations.** Pour information, les consommations éclairage publics s'élevaient à 262K€ en 2021, pour un prévisionnel 2022 à 382K€ en raison des hausses de l'énergie. Depuis le début de l'installation de lampes LED, la commune a constaté 185K€ de baisse de consommation. Cela confirme l'intérêt économique de finaliser les remplacements de lampes restants.
- ✓ **Préservation de l'environnement et du ciel nocturne**

Les espaces verts sont d'une importance capitale dans l'aménagement urbain et permettent de valoriser les projets immobiliers en offrant une meilleure cohésion sociale, un assainissement de l'air, une protection de l'environnement et une bonne qualité de vie. Plusieurs actions sont à noter :

- Le fleurissement de la ville (exemple boulevards urbains), ainsi que la gestion des réseaux racinaires des arbres,
- La mise en place de broyage par quartier des déchets verts pour les administrés,
- L'extension des trottoirs engazonnés en tenant compte de l'expérimentation et du résultat de la rue J. Cocteau,
- La création de lieux pour diminuer les îlots de chaleurs (Religieuses, Espiet, cour de l'école Labrunie),
- la poursuite de l'engazonnement des cimetières, dont l'expérimentation au cimetière de Granon a reçu un accueil très favorable de la population.

La propreté est une priorité, les marmandais y sont attachés. Un plan propreté sera présenté dans le courant du 1^{er} semestre, plan auxquels les Marmandais seront associés.

En 2022, afin de mieux répondre aux besoins des administrés, il est proposé :

- De doubler le cadencement de la balayeuse, grâce à une réorganisation du service,
- D'acquérir une balayeuse tractée afin de mieux traiter les trottoirs,
- De renouveler la laveuse,
- D'augmenter le mobilier urbain destinés à lutter contre les incivilités : poubelles de ville, distributeurs de sacs à déjections canines, cendriers...

C. Cillières présente le volet administration générale.

Pour l'administration, l'année 2021 a été particulièrement chargée. Comme indicateurs de cette activité : douze réunions du conseil qui ont donné lieu à 238 délibérations, et également 295 décisions.

L'année 2022 verra la finalisation de notre nouvelle organisation municipale. Tout particulièrement, le Pôle « Espaces publics et bâtiments » sera mis en place. Il regroupera le Centre technique Municipal, le bureau d'études et le service « urbanisme – droit des sols ».

Parmi les objectifs poursuivis :

- Remettre le bureau d'études au cœur des opérations techniques avec un rôle et des missions clairement identifiées,
- Monter en compétence afin d'avoir un dialogue constructif avec l'ensemble de nos partenaires publics et privés, notamment avec les services de Val Garonne Agglomération (VGA) sur des sujets pointus comme la voirie, les réseaux ...

Concernant les ressources humaines, dans le cadre d'un dialogue constant avec les représentants du personnel, le déploiement des Lignes Directrices de Gestion sera poursuivi.

C'est dans ce cadre que la majorité proposera lors d'un prochain conseil municipal de commencer à corriger les disparités historiques entre les régimes indemnitaires des agents de la ville et du CCAS d'une part et ceux de VGA d'autre part. Il existe un écart au sein de l'IFSE entre la valeur plancher pour les groupes de fonction C3 et C2 : pour Marmande, ce montant est de 130 €, et pour VGA de 150 €. Cet écart est source d'inégalité de rémunération et, de plus, ne favorise pas la mobilité entre les deux administrations.

Elle a décidé de procéder à un relèvement de ce montant sur trois ans : + 7 € en 2022, + 7 € en 2023, et + 6 € en 2024. Pour 2022, cette mesure aura un caractère rétroactif à la date du 1^{er} janvier 2022.

La dynamique lancée dans l'administration en 2020 se poursuivra en 2022 par l'achèvement des grandes transformations organisationnelles.

Un outil de communication interne sera déployé cette année.

Les chantiers à conduire sont encore nombreux, mais grâce à notre administration et au dialogue fructueux avec les représentants du personnel nous les conduirons à leur terme.

M. Calzavara remercie la majorité pour ce rapport d'orientations politiques.

Dans un premier temps, elle souhaite saluer l'humilité de M. Bourbon qui disait en commission poursuivre ses actions.

Concernant la citoyenneté, elle souhaite savoir ce que devient un projet exclu par le conseil participatif. Elle pense que c'est décevant pour les participants de se retrouver dans cette impasse.

Concernant la transition écologique, elle considère important de ne pas oublier le centre-ville. Elle souligne les bonnes propositions mais il s'agit pour elle d'un continuant des projets de la précédente mandature.

Pour l'éclairage public, elle souligne l'inquiétude des Marmandais pour leur sécurité si l'on éteint les lumières.

Concernant l'aménagement urbain, elle précise que sur 10 000 emplois, seules 5 000 personnes habitent à Marmande.

Elle considère qu'il n'y a pas de vue sur les grands projets d'actions fortes.

Elle revient sur les fermetures de classes. Elle considère que c'est un véritable indicateur de la perte d'attractivité de la ville.

Pour les logements sociaux elle n'a pas vu où ils étaient.

Suite à la présentation de ce rapport, elle juge qu'il y a beaucoup de souhaits mais rien de concret.

Concernant le projet CESAme, elle a entendu le terme innovant. Elle rappelle que ce projet existe depuis 2015. Elle considère qu'il n'y a rien d'innovant, juste de la continuation.

Elle est ravie d'apprendre la création d'un marché bio.

Concernant le sport, il ne s'agit pour elle que d'un descriptif. Elle n'y voit pas de projet politique. Elle considère qu'un PPI sur les équipements sportifs est une chose normale. Pour elle, il ne s'agit que du maintien de ce qui était déjà fait.

De même pour la culture, les actions se poursuivent, il n'y a rien de nouveau.

Elle souhaite savoir quels sont les artistes en résidence.

Elle est très triste de voir deux classes se fermer.

Elle conclut que ce rapport d'orientations politiques ne présente que des souhaits mais aucun élément concret.

C. Sorin explique que si un projet cohérent n'est pas retenu par le conseil participatif il peut être retenu par la municipalité.

Il souligne qu'il faut le temps d'appropriation pour l'équipe du service Citoyenneté.

M. Milhac explique que les 150 logements sociaux sont des contrats déjà signés.

J.C Feyrit explique qu'ils reprennent un patrimoine qu'il faut remettre à flot et qu'ils ne peuvent pas sans cesse faire des choses nouvelles.

M. Calzavara explique que pour elle, il ne s'agit pas d'un rapport d'orientations politiques mais plus d'un rapport d'activités.

B. Bouliteau explique qu'il a visité certains équipements sportifs dégradés notamment celui de la pelote basque. La demande avait été faite auprès de l'ancienne municipalité mais rien n'a été réalisé.

M. Calzavara précise qu'il y avait aussi des priorités.

S. Chastaing précise à M. Calzavara que Marmande ne sera pas dans la nuit noire. Cela ne sera pas possible partout pour des raisons de sécurité et techniques. Tout ceci sera bien entendu réalisé avec l'accord de la population.

P. Cardoit explique que tous les nouveaux arrivants n'avaient pas forcément d'enfants. Il souligne qu'un temps d'observations est nécessaire pour avancer.

C. Cillières revient sur la notion de politique sportive.

La majorité sait ce qu'elle ne veut pas faire.

Il se souvient du discours de l'ancien maire qui voulait que Marmande rayonne en France, qu'il convoquerait les dirigeants s'il n'était pas écouté.
Il précise que la majorité ne veut pas du clinquant. Elle privilégie l'accompagnement.

M. Le Maire souligne que la majorité doit et veut faire avancer Marmande.

L'administration pose un cadre sans faille. Il est attentif au dialogue social. Il considère que cette présentation est nécessaire et donne du sens à tout cela. Il faut préparer Marmande à l'avenir, aux enjeux qui sont devant elle.

En 2022, ses objectifs sont : les eaux pluviales avec la rue Brissot, la rue Creuzet, l'assainissement, la propreté.

Il a lu que pour l'opposition l'aspect de la ville se dégrade. Marmande était propre avant.

Il rappelle les différentes animations prévues la Fête des fleurs, le concert dit du « Nouvel An », la fête des 35 ans du jumelage, la découverte de Marmande à vélo, Marmande en fête.

Le marché bio est une première pierre de leur Pacte alimentaire.

Il cite les différents travaux de voirie rue Creuzet, route de Beaupuy, rue du Docteur Courret, Place Clémenceau, la cour de Labrunie.

Il précise qu'une de ses priorités sont les friches et ce pour plusieurs raisons urbanistiques, inesthétiques.

L'ilot des Capucins est la friche qui sortira cette année.

Les nouvelles Galeries vont requalifier l'entrée de la ville.

La friche Trazit devrait sortir des commerces.

De même, CESAme va voir ses travaux commencer.

Il souligne qu'ils avaient une solution pour la SOREM mais malheureusement le SCOT l'interdit.

Toutes ces actions volontaristes sont essentielles pour amener des richesses sur Marmande. Il est soucieux du bien-être des Marmandais.

Il remercie les agents et les élus pour leur travail pour faire avancer ces projets.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le rapport sur les Orientations Politiques 2022 de la Mairie de Marmande.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° Adoption d'une convention de groupement de commande entre la Commune de Marmande et le CCAS en vue de la passation d'un marché pour la souscription des contrats d'assurance.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1.02 – Adhésion de la commune à la convention d'accompagnement à la transition énergétique de Territoire d'Energie Lot et Garonne (TE 47)

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1.03 – Tarifs Publics communaux pour 2022

M. Calzavara demande s'il serait possible d'avoir les tarifs de l'année précédente dans le tableau pour plus de lisibilité.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Ressources Humaines

Dossier n°P1.04 – Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune de Marmande et le CCAS de Marmande.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1.05 – Modification du tableau des effectifs – création d'emplois

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1.06 – Débat obligatoire sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P1.07 – Convention CDG47 prestations chômage

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P2.02 – Echange Commune de MARMANDE / SAS ASQUINI : régularisation (ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2018.F.10 du 24.07.2018.)

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P2.03 – Mise en vente d'un immeuble communal auprès d'agences immobilières

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 3 Culture, Patrimoine, Animations, Sports

Sports

Dossier n°P3.01 – Aide à l'emploi d'un agent de développement par l'Office Marmandais du Sport (OMS)

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.02 Régularisation du Contrat emploi sport de Beyssac Beaupuy Marmande – Participation communale

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.03 – Vente d'un chapiteau anciennement situé au stade Dartiailh

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.04 – Dénomination de l'espace réceptif au sein du Stade Municipal au nom de « Bodega Dartiailh »

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.05 – Coût global de « la Bodega Dartiailh »

J. Prévot demande si le matériel de l'USM est mis à disposition avec la location.
M. Le Maire précise que cela concerne le club et la personne qui le sollicite.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.06 – Création de tarifs pour la location de la « Bodéga Dartiailh » située dans l'enceinte du Stade Municipal

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Culture

Dossier n°P3.07 – Festival MONDOCLOWNS - Attribution d'une subvention

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.08 – Remboursement des recettes affectées par l'annulation du spectacle « Pot-Pourri » pour raisons médicales invoquées par la Production

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.09 – Remboursement de carte abonnement aux Conférences d'histoire de l'art du musée Marzelles

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.10 – Convention de partenariat entre la médiathèque et l'association Famille et Compagnie

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.11 – Facturation des ateliers arts plastiques au musée, dû à la prolongation arrêt-maladie de la médiatrice

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.12– Avenant n° 1 a la convention triennale entre l'association les Z'Arts de Garonne et la commune de Marmande du 09 décembre 2021

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3.13- Avenant n° 1 à la convention triennale entre l'association Festival lyrique en Marmandais et la commune de Marmande en date du 27 février 2020

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 4 Social – Education, Nouvelle Citoyenneté, Jumelage

Etat Civil

Dossier n°P4.01 – Rétrocession de concession – Cimetière de Granon

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Education

Dossier n°P4.02 – Détermination du coût annuel de l'élève en école maternelle et élémentaire

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Jeunesse

Dossier n°P4.03 – Remboursement de Frais des jeunes volontaires européens (CES)

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P4.04 – Projet Educatif Territorial Intercommunal et Avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG)

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle Technique

Dossier n° PTECH.01 – Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques Année 2022

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Décisions :

- ♦ Décision n° 2021.281 – 15.12.2021 - Encaissement d'un don par chèque de L'association « Bougeons-nous 47 »
- ♦ Décision n° 2021.282 – 15.12.2021 - Locations des terres agricoles 2022 : Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2021.283 – 15.12.2021 - Locations des terres agricoles 2022 : Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2021.284 – 15.12.2021 - Locations des terres agricoles 2022 : Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2021.285 – 15.12.2021 - Locations des terres agricoles 2022 : Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2021.286 - Contrat de maintenance climatisation entretien et assistance sur les installations avec la société AXIMA REFRIGERATION FRANCE
- ♦ Décision n° 2021.287 – 16.12.2021 - Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Gilles SAINT ANDRE
- ♦ Décision n° 2021.288 – 20.12.2021 - Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Romain DARNIS
- ♦ Décision n° 2021.289 – 20.12.2021 - Mise à disposition de la salle de Coussan au profit de l'association « LES NUITS LYRIQUES DE MARMANDE » à titre gratuit ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 2021.236 Suite à une demande de changement de date.
- ♦ Décision n° 2021.290 – 20.12.2021 - Mise à disposition de la salle Combefils au profit de l'association « ASEPT PERIGORD AGENAIS » à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2021.291 – 22.12.2021 - Exposition Objets Musicaux Non Identifiés
- ♦ Décision n° 2021.292 – 22.12.2021 - Accueil auteur Philippe Jalbert
- ♦ Décision n° 2021.293 – 22.12.2021 - Site de l'Aérodrome Parcelles cadastrées section DX n° 38 – 138 – 142 Convention d'occupation précaire
- ♦ Décision n° 2021.294 – 23.12.2021 - Requalification de la place Clémenceau, des rues Abel Boyé, Palais et Charles de Gaulle – tranche 2 Clémenceau est demande de subvention au titre de la DETR 2022

- ♦ Décision n° 2021.295 – 23.12.2021 - Requalification de l'îlot Espiet, des rues Fourton et Lozes Demande de subvention au titre de la DETR 2022
- ♦ Décision n° 2021.296 – 28.12.2021 - Avenant au contrat d'assurance statutaire 2021-2024 SOFAXIS concernant le risque Décès
- ♦ Décision n° 2022.001 – 04.01.2021 - Mise à disposition de la salle de Beyssac au profit du Collectif des usagers « Hôpital Urgences » à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2022.002 – 04.01.2021 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Beyssac au profit de l'association « USEP » à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2022.003 – 05.01.2022 - Rémunération de Madame Gladys HUMEL Animatrice des ateliers culturels
- ♦ Décision n° 2022.004 – 06.01.2022 - Marchés et avenants pour le mois de décembre 2021
- ♦ Décision n° 2022.005 – 10.01.2022 - Mise à disposition Showroom CESAme
- ♦ Décision n° 2022.006 – 10.01.2022 - Exposition de Bande Dessinée et illustrations de Jean-Claude MÉZIÈRES
- ♦ Décision n° 2022.007 – 12.01.2021 - Convention de mise à disposition de la Salle Henriette BOUNIN au profit du CCAS de Marmande et de l'Association « UNA 47 »
- ♦ Décision n° 2022.008 – 12.01.2022 - Prestation artistique avec Cie Estival
- ♦ Décision n° 2022.009 – 12.01.2022 - Prestation artistique avec T.M.B Productions
- ♦ Décision n° 2022.010 – 13.01.2022 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Beyssac au profit de l'Établissement Français du Sang, à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2022.011 – 14.01.2022 - Festival MONDOCLOWNS
- ♦ Décision n° 2022.012 – 14.01.2022 - Convention de partenariat avec ENERLY ECO en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique travaux éligibles au dispositif certificats d'économies d'énergie (CEE)
- ♦ Décision n° 2022.013 – 18.01.2022 - Autorisation d'ester en justice Saisine du Tribunal Administratif - Absence d'instauration de Dotation de Solidarité Communautaire depuis 2016 par Val de Garonne Agglomération
- ♦ Décision n° 2022.014 – 18.01.2022 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi une histoire » animé par Le Théâtre du Petit Rien
- ♦ Décision n° 2022.015 – 18.01.2022 - Contrat de spectacle pour « Lire en pyjama » animé par Mme Marie Pustetto (Théâtre du Petit Rien)
- ♦ Décision n° 2022.016 – 19.01.2022 - Formations élus
- ♦ Décision n° 2022.017 – 24.01.2022 - Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition au profit du Département du Lot et Garonne à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2022.018 – 24.01.2022 - Signature de convention de prestations de formation d'Elu entre la commune de Marmande et l'organisme SOLUTIONS CITOYENNES(Annule et remplace la décision n°2022.016)
- ♦ Décision n° 2022.019 – 01.02.2022 - Marchés et avenants pour le mois de janvier 2022
- ♦ Décision n° 2022.020 – 01.05.2022 - Raconte-moi une histoire par Gaf'Alu
- ♦ Décision n° 2022.021 – 07.02.2022 - Contrat de prestations de services pour la gestion, l'entretien et le suivi sanitaire du pigeonnier et des cages de capture associées
- ♦ Décision n° 2022.022 – 09.02.2022 - Convention de prêt d'un minibus du 18 au 26 février 2022 pour le séjour ski organisé par l'Accueil Jeunes 14-17 ans de Marmande
- ♦ Décision n°2022.023 – 10.02.2022 - ADHÉSION AU RESEAU MANACOM DE LA CCI BORDEAUX GIRONDE
- ♦ Décision n° 2022.024 – 11.02.2022 - Partenariat avec le CMPI
- ♦ Décision n° 2022.025 – 14.02.2022 - Mise à disposition de la petite salle du 1^{er} étage de la Maison de quartier de Beyssac au profit de l'association Tennis Club de Beyssac Virazeil, à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2022.026 -14.02.2022 - Mise à disposition de la salle de Beyssac au profit de l'association « VITA GYM BEYSSAC » à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2022.027 – 16.02.2022 - Mise à disposition de la salle Damouran au profit de l'association Sourds Entendants Malentendants de Dordogne et de Lot et Garonne « S.E.M 24.47 » à titre gratuit
- ♦ Décision n° 2022.028 – 16.02.2022 - Convention d'utilisation d'un véhicule municipal avec « Les Restaurants du Cœur »
- ♦ Décision n° 2022.029 – 16.02.2022 - Mise à disposition de la salle de Magdeleine au profit du Comité Festif à titre gratuit

- ◆ Décision n° 2022.030 – 16.02.2022 - Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Marmande et l'association « Famille et Compagnie »
- ◆ Décision n° 2022.031 – 16.02.2022 - Mise à disposition de la Maison de quartier de Beyssac au profit de l'Établissement Français du Sang, à titre gratuit
- ◆ Décision n° 2022.032 – 18.02.2022 - contrat de maintenance de fourniture et de vérification de matériels de lutte contre l'incendie année 2022 avec la société CHRONOFEU
- ◆ Décision n° 2022.033 – 18.02.2022 - Convention n° 2022.01 de mise à disposition de locaux municipaux Site CESAme en faveur de l'association « Compagnons Bâtisseurs Nouvelle Aquitaine »

M.Calzavara a une question concernant la décision n °2022.017 par rapport à la gratuité accordée pour la mise à disposition de l'espace expo.

M. Le Maire explique qu'il s'agit du concert « Cœur en scène ». Le département porte ce projet en partenariat avec la collectivité. La gratuité est accordée en échange.

M. Le Maire présente à l'assemblée quatre motions.

1. Motion des élus de Marmande en soutien au Centre Hospitalier Inter-Communal de Marmande Tonneins

Le Centre Hospitalier Inter-Communal de Marmande Tonneins (CHIC) est essentiel pour la population de Marmande et plus généralement pour les 80000 personnes qui vivent dans sa zone d'influence.

En effet, à l'échelle de notre territoire, le CHIC apporte une réponse indispensable aux différentes problématiques de santé, en complément de la médecine de ville. A ce titre, un service d'urgence performant est incontournable.

En octobre 2021, les élus du conseil municipal de Marmande, à l'unanimité, avait interpellé l'ARS sur 3 points :

- de présenter les mesures d'urgence pour remédier à la situation des urgences du CHIC
- d'engager, avec le territoire et avec le CHU de Bordeaux, une politique de d'attractivité et de recrutement de médecins, tant pour l'hôpital que pour la médecine de ville
- de transmettre au Ministre de la santé la nécessité d'infléchir la politique de santé qui privilégie le « tout-métropolitain » au détriment de nos territoires

A ce jour, la situation des urgences a trouvé une solution transitoire afin de pallier le manque de médecins urgentistes. Il faut saluer ici l'engagement des agents du CHIC et des professionnels de santé libéraux du territoire pour trouver des solutions au service des habitants.

Néanmoins, l'organisation actuelle, si elle apporte une solution de court terme, ne saurait perdurer, au risque d'appauvrir le service offert par le CHIC.

En ce sens, la proposition d'une maison médicale de garde (MMG : lieu fixe cogérée par l'hôpital et les médecins généralistes qui permet d'assurer une permanence des soins grâce à des consultations médicales non programmées) est aujourd'hui largement acceptée par la communauté médicale marmandaise et elle apporte une réponse complémentaire des urgences hospitalières. Son ouverture est aujourd'hui conditionnée à la validation de l'ARS.

Attirer des professionnels de santé, penser une organisation des soins qui permette de résoudre les inégalités flagrantes entre les territoires doit être une priorité, faute de quoi nous accepterions le déclassement définitif de notre territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Demande à l'ARS :

D'accompagner les initiatives locales visant à redonner au CHIC son rôle structurant au service du territoire, avec notamment une articulation entre le service d'urgence et une maison médicale de garde

D'engager dès maintenant une réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés : professionnels de santé, élus locaux, financeurs fin de trouver des solutions pérennes à la désertification médicale de nos territoires

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

2. Motion des élus du conseil municipal de Marmande relatif à la hausse du coût de l'énergie pour les communes

La hausse du prix de l'énergie a un impact direct sur les particuliers et les entreprises mais aussi sur les communes. En quelques mois, le prix de l'électricité a été multiplié par 5 et le prix du gaz par 6 à certaines périodes. Rien que sur l'année 2022, cette augmentation engendrera pour le budget de la ville de Marmande un coût supplémentaire de 250 000€. L'impact sur des finances déjà fragilisées par la crise du Covid sera difficilement absorbé par le budget municipal, sauf à répercuter cette hausse de charges de fonctionnement en baissant l'offre de service à la population ou en diminuant le soutien aux associations.

La ville de Marmande s'est engagée dans un programme fort de réduction des consommations énergétiques depuis plusieurs années : amélioration de l'isolation des bâtiments municipaux, mutation de l'éclairage publics vers des modes moins énergivores, ...

Malgré ces efforts, L'Association des Petites Villes de France nous alerte sur des niveaux de prix très supérieurs à ceux constatés sur le marché ces dernières années, et nous recommande d'accroître fortement le budget en 2022 pour faire face à cette hausse sans précédent.

Enfin, l'APVF déplore l'absence, à ce jour, de réponse du Gouvernement à destination des communes. Le Gouvernement a en effet proposé un ensemble de dispositifs qui s'adresse essentiellement aux particuliers. Seule la baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) concerne les collectivités mais n'est en aucun cas suffisant pour compenser l'impact de la hausse sur les budgets locaux.

Afin de compenser cette hausse au même titre que pour les particuliers, l'APVF demande la mise en place d'une « dotation énergie » versée aux communes. Il s'agit d'une mesure d'urgence mais aussi d'une mesure vitale pour préserver l'équilibre financier des territoires et leur permettre de continuer à assurer les services essentiels à la population tout en préservant la stabilité de la fiscalité locale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Saisit Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances, sur la problématique de soutenabilité de cette hausse spectaculaire sur le budget a fortiori s'agissant d'une petite centralité en charge de services essentiels à la population.

Demande la mise en place d'une « dotation énergie »

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

3. Motion de soutien élus du conseil municipal de Marmande à l'appel solennel aux candidats aux élections présidentielles et législatives

Marmande, comme beaucoup de territoires lot-et-garonnais, est touché de plein fouet par la désertification médicale. Plus de 3500 marmandais n'auraient pas à ce jour de médecin traitant, un grand nombre des nouveaux marmandais conservent leur médecin traitant hors de Marmande, faute de pouvoir en trouver ici.

Cette situation entraîne des non-recours aux soins ou des recours tardifs, potentiellement nuisibles à l'état de santé.

Or, si cette préoccupation est centrale à Marmande, force est de constater qu'elle n'est pas partagée par les candidats à l'élection présidentielle. Pourtant, ce moment démocratique fort doit être l'occasion de débattre des sujets importants pour la vie des français.

C'est pourquoi, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré s'associe à la motion portée par le département du Lot et Garonne et souhaite que les 13 propositions qui y sont présentées puissent faire l'objet d'un débat afin que nos concitoyens puissent voter en connaissant les positions des différents candidats sur cette préoccupation majeure.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

4. Motion : Solidarité avec le peuple Ukrainien

Dans la nuit du 23 au 24 février le régime du Président russe Vladimir Poutine a déclenché une guerre, au cœur de l'Europe, en envahissant le territoire de l'Ukraine, état souverain. Cette agression brutale et illégitime amène son lot de morts, de blessés, de réfugiés jetés sur les routes et de souffrance au peuple ukrainien.

Le conseil municipal de la ville de Marmande après en avoir délibéré, condamne cette invasion russe et demande un cessez le feu immédiat avec un retrait des troupes russes au-delà des frontières internationales.

Il exprime son soutien et sa solidarité au peuple et dirigeants ukrainiens et appelle à l'ouverture de négociations entre les belligérants sous l'égide de l'ONU.

Il demande au concert des nations au sein des instances internationales de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à cette agression et déclare que la ville et ses habitants seront au rendez-vous pour apporter de l'aide et accueillir des réfugiés éventuels

M. Calzavara demande combien de familles, d'enfants pourront être accueillis. Elle souhaite savoir s'il est envisageable de réaliser un inventaire des possibles pour répondre à une éventuelle demande. Elle sait que pour le festival lyrique des logements sont mis à disposition. Ne serait-ce pas une éventualité ?

Elle aurait aimé voir des propositions dans ce sens, des choses très pratiques. Elle cite l'exemple de la ville de Pézilla-La-Rivière. La municipalité recueille du matériel destiné à être envoyé dans un hôpital. Elle pense que l'on doit se préparer au pire.

M. Le Maire précise qu'il existe des associations performantes, structurées et compétentes en la matière pour l'accueil de réfugiés. Il pense à Médecins sans frontières, la Croix Rouge. Il explique qu'ils vont être attentifs au déroulé. Il pense qu'il est nécessaire de marquer notre solidarité. Il communiquera auprès de la population.

D. Dubrana tient à souligner qu'il ne faut pas sous-estimer ce genre de motion, qu'il s'agit d'un geste politique fort.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 23 heures 55.

Le Secrétaire de séance,
Bernard BOULITEAU



Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

